



1

2 **Profil de conformité de la composante « Registres de** 3 **confiance » du CCP**

4 Statut du document : Recommandation préliminaire V1.0

5 Conformément aux [procédures opérationnelles du CCIAN](#), les recommandations
6 préliminaires sont un livrable qui sert à partager des conclusions initiales et à obtenir
7 une rétroaction à grande échelle.

8 Ce document a été préparé par le [Comité d'experts du Cadre de confiance](#)
9 [pancanadien](#) (TFEC). On s'attend à ce que le contenu de ce document soit examiné et
10 mis à jour régulièrement afin de donner suite à la rétroaction reliée à la mise en œuvre
11 opérationnelle, aux progrès technologiques, et aux changements de lois, règlements et
12 politiques. Les avis concernant les changements apportés à ce document seront
13 partagés sous la forme de communications électroniques, notamment le courriel et les
14 réseaux sociaux. Les notifications seront également consignées dans le [programme de](#)
15 [travail du Cadre de confiance pancanadien](#) (CCP).

16 Ce document est fourni « TEL QUEL » et aucun participant du CCIAN ne garantit de
17 quelque façon que ce soit, d'une manière expresse ou implicite, y compris d'une
18 manière sous-entendue, sa qualité marchande, le fait qu'il ne viole pas les droits de
19 propriété intellectuelle de tierces parties et qu'il convient à une fin particulière. Les
20 personnes désirant obtenir de plus amples renseignements au sujet de la gouvernance
21 du CCIAN sont invitées à consulter les [politiques qui régissent le CCIAN](#).

22 Droits de propriété intellectuelle : [Droits de propriété intellectuelle du CCIAN V1.0 PDF](#) |
23 © 2022

24

25

26

27

28 **Table des matières**

29 **1. Introduction aux critères de conformité de la composante « Registres de**
30 **confiance » du CCP 3**
31 **1.1 Mots clés des critères de conformité..... 3**
32 **2. Niveaux d'assurance 4**
33 **3. Critères de conformité 5**
34 **4. Historique des révisions 13**

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45 1. Introduction aux critères de 46 conformité de la composante 47 « Registres de confiance » du CCP

48 Ce document spécifie les critères de conformité de la composante « Registres de
49 confiance » du Cadre de confiance pancanadien (CCP). Les critères de conformité sont
50 fondamentaux pour le cadre de confiance, car ils spécifient les exigences essentielles
51 convenues par les participants à ce cadre de confiance afin d'assurer l'intégrité de leurs
52 processus. Cette intégrité est fondamentale, car de nombreux participants à travers les
53 frontières organisationnelles, territoriales et sectorielles peuvent s'y fier.

54 Les critères de conformité du CCP visent à compléter les lois et les règlements
55 existants sur le respect de la vie privée.

56 **Remarque** : Les critères de conformité du CCP ne remplacent et ne substituent pas les
57 règlements existants; on s'attend à ce que les organisations et les personnes se
58 conforment aux lois, aux politiques et aux règlements pertinents en vigueur dans leur
59 territoire.

60 Le CCP consiste en une série de composantes modulaires ou fonctionnelles qui
61 peuvent être évaluées et certifiées indépendamment afin d'être prises en considération
62 en tant que composantes de confiance. Le CCP, qui tire parti d'une approche
63 pancanadienne, permet aux secteurs public et privé de collaborer afin de préserver les
64 identités numériques en uniformisant les processus et les pratiques à l'échelle de
65 l'écosystème numérique canadien.

66 1.1 Mots clés des critères de conformité

67 Les mots clés suivants sont utilisés dans les critères de conformité pour indiquer leur
68 priorité et/ou leur rigidité générale, et doivent être interprétés de la façon suivante :

- 69 • **DOIT** signifie que l'exigence est impérative en ce qui concerne les critères de
70 conformité.
- 71 • **NE DOIT PAS** signifie que l'exigence est une interdiction absolue des critères de
72 conformité.
- 73 • **DEVRAIT** signifie qu'on s'attend à ce que l'exigence soit remplie, sauf dans les
74 cas limités où le candidat présente des raisons ou des circonstances valables
75 d'ignorer l'exigence. Toutes les implications d'une telle exception doivent être

- 76 comprises et considérées avec soin avant de décider de ne pas respecter les
77 critères de conformité comme décrit.
- 78 • **NE DEVRAIT PAS** signifie qu'il peut exister une raison valable dans des
79 circonstances particulières pour que l'exigence soit acceptable ou même utile,
80 mais que toutes les implications devraient être comprises et le cas devrait être
81 bien pris en considération avant de choisir de ne pas se conformer aux
82 exigences telles que décrites.
 - 83 • **PEUT** signifie que l'exigence est discrétionnaire mais recommandée.

84 Remarque

- 85 • Les mots clés ci-dessus sont en **caractères gras** et en MAJUSCULES dans ce
86 profil de conformité.

87 2. Niveaux d'assurance

88 C'est essentiel que les participants à l'écosystème de l'identité numérique
89 (l'Écosystème) aient une façon d'évaluer la robustesse et la fiabilité des transactions à
90 l'intérieur de cet écosystème. Pour ce faire, les participants doivent partager un
91 vocabulaire commun qui décrit le niveau de confiance qu'ils peuvent associer à une
92 entité ou transaction, ainsi qu'une façon commune de déterminer ce niveau de
93 confiance.

94 Dans le CCP, un niveau d'assurance représente le niveau de confiance qu'une entité
95 peut accorder aux processus et autres critères de conformité définis dans n'importe
96 quelle composante du CCP. Les niveaux d'assurance sont fondamentaux pour créer
97 des réseaux de confiance. Les modèles de niveaux d'assurance ne fonctionnent que si
98 tous les participants d'un écosystème sont capables de les interpréter d'une manière
99 uniforme. Il est donc essentiel que tous les participants d'un écosystème s'entendent
100 sur un ensemble minimum de critères pour chaque niveau d'assurance. Ce n'est alors
101 seulement qu'une partie dépendante dans cet écosystème sera capable d'évaluer
102 adéquatement les risques inhérents dans une relation ou une transaction, et le niveau
103 d'assurance qui peut être mis dans les participants, les justificatifs et ces transactions.
104 Les composantes du CCP décrivent les critères de conformité détaillés qui devraient
105 être utilisés pour évaluer de tels niveaux d'assurance dans le contexte d'une
106 composante donnée du CCP.

107 Pour obtenir des indications vraiment à jour sur les niveaux d'assurance, veuillez vous
108 référer à la [recommandation préliminaire du modèle de maturité de l'assurance V1.0](#) du
109 CCP.

110 3. Critères de conformité

111 Les critères de conformité sont catégorisés par groupes fonctionnels de registres de
 112 confiance. Pour faciliter les choses, on peut faire référence à un critère de conformité
 113 spécifique d'après sa catégorie et son numéro de référence. Exemple : « BASE1 »
 114 correspond à la « référence n° 1 des critères de conformité de base ».

115 **Remarque** : Les critères de conformité de base sont également inclus dans le présent
 116 profil de conformité.

116a	Référence	Critères de conformité	Niveau d'assurance			
116b	BASE	Ces critères de base s'appliquent à <u>tous</u> les processus des registres de confiance	LOA1	LOA2	LOA3	LOA4
116c	1	Ces critères de conformité ne remplacent et ne substituent pas les règlements existants; on s'attend à ce que les organisations et les particuliers se conforment aux lois, aux politiques et aux règlements pertinents qui existent dans leurs territoires.	X	X	X	X
116d	GOV	Exigences en matière de gouvernance (structure commerciale, portée de l'écosystème, processus de gouvernance, et politiques et normes)	LOA1	LOA2	LOA3	LOA4
116e	1	Une organisation de gouvernance de l'écosystème de l'identité numérique (écosystème) DEVRAIT être une entreprise enregistrée légalement (p. ex., société, partenariat, etc.) dans le ou les territoires où elle mène ses activités ou, si l'écosystème est un organe public, il DEVRAIT alors y avoir une législation qui l'autorise et, dans l'un ou l'autre des cas, l'écosystème DEVRAIT publier ces renseignements.	X			

116f	2	Une organisation de gouvernance de l'écosystème de l'identité numérique (l'écosystème) DOIT être une entreprise enregistrée légalement (p. ex., société, partenariat, etc.) dans le ou les territoires où elle mène ses activités ou, si l'écosystème est un organe public, il DOIT alors y avoir une législation qui l'autorise et, dans l'un ou l'autre des cas, l'écosystème DOIT publier ces renseignements.		X	X	X
116g	3	Un écosystème DEVRAIT documenter et publier sa propriété bénéficiaire le cas échéant (p. ex., pas d'organes publics).	X			
116h	4	Un écosystème DOIT documenter et publier sa propriété bénéficiaire le cas échéant (p. ex., pas d'organes publics).		X	X	X
116i	5	Un écosystème DEVRAIT documenter et publier sa structure de gestion et ses coordonnées.	X			
116j	6	Un écosystème DOIT documenter et publier sa structure de gestion et ses coordonnées.		X	X	X
116k	7	Un écosystème DEVRAIT documenter et publier ses processus opérationnels et d'élaboration de politiques, ses comités et autres processus connexes.	X			
116l	8	Un écosystème DOIT documenter et publier ses processus opérationnels et d'élaboration de politiques, ses comités et autres processus connexes.		X	X	X
116m	9	Un écosystème DEVRAIT documenter et publier chaque année un plan d'affaires pluriannuel.	X			
116n	10	Un écosystème DOIT documenter et publier chaque année un plan d'affaires pluriannuel.		X	X	X

116o	11	Un écosystème DEVRAIT documenter et publier les types d'entités qu'il va enregistrer (émetteurs, vérificateurs, fournisseurs de portefeuilles, autres registres de confiance) et d'autres critères tels que l'industrie, l'association ou la profession.	X			
116p	12	Un écosystème DOIT documenter et publier les types d'entités qu'il va enregistrer (émetteurs, vérificateurs, fournisseurs de portefeuilles, autres registres de confiance) et d'autres critères tels que l'industrie, l'association ou la profession.		X	X	X
116q	13	Un écosystème DEVRAIT documenter et publier la politique et le processus pour vérifier l'autorité juridique des inscrits pour émettre des justificatifs ou accepter les présentations de justificatifs.	X			
116r	14	Un écosystème DOIT documenter et publier la politique et le processus pour vérifier l'autorité juridique des inscrits pour émettre des justificatifs ou accepter les présentations de justificatifs.		X	X	X
116s	15	Un écosystème DEVRAIT documenter et rendre disponible son statut financier et d'assurance aux inscrits. Les exigences relatives à ce statut varieront selon le modèle d'affaires de l'écosystème et son type d'organisation (p. ex., elles pourraient ne pas être pertinentes en ce qui concerne les organes publics).	X	X	X	X
116t	16	Un écosystème DEVRAIT documenter et rendre disponible sa politique de souscription, le cas échéant.	X	X	X	X
116u	17	Un écosystème DEVRAIT se conformer à un cadre de confiance reconnu comme le CCP ou un équivalent.	X			

Cadre de confiance pancanadien
Recommandation préliminaire pour la composante « Registres de confiance » du CCP
V1.0
CCIAN / CCP13

116v	18	Un écosystème DOIT se conformer à un cadre de confiance reconnu comme le CCP ou un équivalent.		X	X	X
116w	19	Un écosystème DEVRAIT maintenir un cadre de confiance, une marque de confiance ou un processus de vérification équivalent reconnu sur une base annuelle et publier son statut.	X			
116x	20	Un écosystème DOIT maintenir un cadre de confiance, une marque de confiance ou un processus de vérification équivalent reconnu sur une base annuelle et publier son statut.		X	X	X
116y	21	Un écosystème DEVRAIT documenter et publier des descriptions et des niveaux de service pour tous les processus opérationnels et services technologiques.	X			
116z	22	Un écosystème DOIT documenter et publier des descriptions et des niveaux de service pour tous les processus opérationnels et services technologiques.		X	X	X
116aa	23	Un Écosystème DEVRAIT documenter et publier une déclaration de la façon dont il ne fait pas de discrimination injuste envers une partie quelconque et dont il maintient son impartialité dans ses processus opérationnels.	X	X	X	X
116ab	OPS	Opérations liées aux registres de confiance (services techniques et de gestion liés à la technologie et à l'infrastructure)	LOA1	LOA2	LOA3	LOA4
116ac	1	Un registre de confiance (registre) DEVRAIT se conformer à un cadre de l'industrie reconnu pour ses opérations liées à l'infrastructure technologique comme la composante Infrastructure (technologie et opérations) du CCP.	X			

Statut : Recommandation préliminaire

Cette recommandation préliminaire a été préparée pour la rétroaction de la communauté et est approuvée par le Comité d'experts du Cadre de confiance du CCIAN. Pour plus de renseignements, veuillez écrire à review@diacc.ca

116ad	2	Un registre de confiance (registre) DOIT se conformer à un cadre de l'industrie reconnu pour ses opérations reliées à l'infrastructure technologique comme la composante Infrastructure (technologie et opérations) du CCP.		X	X	X
116ae	3	Un registre DEVRAIT maintenir un référentiel accessible (p. ex., site Web) pour héberger tous les documents publiés dont il est fait mention dans cette composante.	X	X	X	X
116af	4	Un registre DEVRAIT démontrer l'authenticité de tous les documents publiés, comme le fait d'utiliser des signatures numériques.	X	X		
116ag	5	Un registre DOIT démontrer l'authenticité de tous les documents publiés, comme le fait d'utiliser des signatures numériques.			X	X
116ah	6	Un registre DEVRAIT fournir des versions lisibles par des personnes des documents publiés qui sont décrits dans cette composante.	X	X	X	X
116ai	7	Un registre DEVRAIT fournir des versions lisibles par des machines des documents appropriés dans des formats et des protocoles reconnus par l'industrie.	X	X		
116aj	8	Un registre DOIT fournir des versions lisibles par des machines des documents appropriés dans des formats et des protocoles reconnus par l'industrie.			X	X
116ak	9	Un registre DEVRAIT fournir de l'information lisible par des machines d'une manière qui empêche les émetteurs et les vérificateurs de surveiller l'utilisation des titulaires et des portefeuilles (incluant un registre des données vérifiables).	X	X	X	X

116al	10	Un registre DEVRAIT fournir de l'information à propos de son identité dans un format conforme aux normes reconnues de l'industrie comme la composante Organisation vérifiée du CCP.	X			
116am	11	Un registre DOIT fournir de l'information à propos de son identité dans un format conforme aux normes reconnues de l'industrie comme la composante Organisation vérifiée du CCP.		X	X	X
116an	12	Un registre DEVRAIT fournir de l'information sur les inscrits et leur statut dans des formats et protocoles standard de l'industrie.	X			
116ao	13	Un registre DOIT fournir de l'information sur les inscrits et leur statut dans des formats et protocoles standard de l'industrie.		X	X	X
116ap	14	Un écosystème PEUT permettre aux inscrits de publier directement de l'information sur ses services numériques dans un registre ou un registre de données vérifiables en utilisant des méthodes et des processus d'assurance des cadres qui sont standard dans l'industrie, comme les composantes Authentification et Justificatifs (relations et attributs) du CCP.	X	X	X	X
116aq	15	Un écosystème PEUT exploiter et maintenir un registre de données vérifiables en utilisant des normes de l'industrie reconnues.	X	X		
116ar	16	Un écosystème DOIT exploiter et maintenir un registre de données vérifiables en utilisant des normes de l'industrie reconnues.			X	X
116as	17	Un écosystème DOIT exploiter un registre de données vérifiables ou un registre de confiance ou encore les deux.	X	X	X	X

116at	18	Un registre ou un registre de données vérifiables PEUT fournir des renseignements sur le statut des justificatifs ou des liens menant à des renseignements sur le statut des justificatifs.	X	X	X	X
116au	19	Un registre DEVRAIT documenter et publier des renseignements techniques pour que les émetteurs, les vérificateurs et les fournisseurs de portefeuilles numériques développent des produits qui sont reliés au registre ou au registre de données vérifiables.	X	X	X	X
116av	20	Un registre DEVRAIT fournir des environnements de développement et de tests pour que les émetteurs, les vérificateurs et les fournisseurs de portefeuilles numériques puissent développer et tester leur utilisation des produits numériques du registre ou du registre de données vérifiables.	X	X	X	X
116aw	REG	Gestion des inscriptions et des certifications (services de certification/vérification/marques de confiance, processus d'inscription, de suspension et de révocation)	LOA1	LOA2	LOA3	LOA4
116ax	1	Un écosystème DEVRAIT identifier les inscrits qui utilisent des processus d'assurance reconnus comme la composante Organisation vérifiée du CCP.	X			
116ay	2	Un écosystème DOIT identifier les inscrits qui utilisent des processus d'assurance reconnus comme la composante Organisation vérifiée du CCP.		X	X	X

116az	3	Un écosystème DEVRAIT mettre en place des processus pour s'assurer que les renseignements sur les inscrits sont à jour et conformes aux enregistrements juridiques, lois et/ou certifications.	X	X		
116ba	4	Un écosystème DOIT mettre en place des processus pour s'assurer que les renseignements sur les inscrits sont à jour et conformes aux enregistrements juridiques, lois et/ou certifications.			X	X
116bb	5	Un écosystème DEVRAIT identifier et authentifier les parties qui s'inscrivent et les propriétaires bénéficiaires qui utilisent des processus d'assurance des cadres comme les composantes Personne vérifiée et Justificatifs (relations et attributs) du CCP.	X			
116bc	6	Un écosystème DOIT identifier et authentifier les parties qui s'inscrivent et les propriétaires bénéficiaires qui utilisent des processus d'assurance des cadres comme les composantes Personne vérifiée et Justificatifs (relations et attributs) du CCP.		X	X	X
116bd	7	Un écosystème DEVRAIT exiger que les inscrits se conforment à un cadre de confiance reconnu comme le CCP.	X			
116be	8	Un écosystème DOIT exiger que les inscrits se conforment à un cadre de confiance reconnu comme le CCP.		X	X	X
116bf	9	Un écosystème DEVRAIT exiger que les inscrits aient une certification de conformité à un cadre de confiance à l'aide de services de certification de la confiance reconnus comme le Programme de marque de confiance Voilà Vérifié .	X	X		

116bg	10	Un écosystème DOIT exiger que les inscrits aient une certification de conformité à un cadre de confiance à l'aide de services de certification de la confiance reconnus comme le Programme de marque de confiance Voilà Vérifié .			X	X
116bh	11	Un écosystème DEVRAIT documenter et publier les processus et services d'inscription et de certification mis à la disposition des inscrits, comme le Programme de marque de confiance Voilà Vérifié .	X	X	X	X
116bi	12	Un Écosystème DEVRAIT vérifier que les inscrits sont légalement autorisés à émettre des justificatifs et à recevoir des présentations de justificatifs conformément aux politiques de l'écosystème et à publier cela dans le registre.	X			
116bj	13	Un écosystème DOIT vérifier que les inscrits sont légalement autorisés à émettre des justificatifs et à recevoir des présentations de justificatifs conformément aux politiques de l'écosystème et à publier cela dans le registre.		X	X	X

117 4. Historique des révisions

Version	Date	Auteur(s)	Commentaire
0.01	2022-12-24	Équipe de conception des registres de confiance du CCP	Ébauche de discussion initiale créée par l'équipe de conception des registres de confiance du CCP
1.0	2023-03-01	Équipe de conception des registres de confiance du CCP	Le TFEC l'approuve comme recommandation préliminaire V1.0

118
119